



Novembre 2016

Repér' AJ

Le journal de l'Aide à la jeunesse

DOSSIER

Un plan de soutien
à l'accueil des MENA

À LA UNE

Des moyens
supplémentaires pour
le secteur de l'Aide à
la jeunesse

Sommaire

À LA UNE

- 2 Des moyens supplémentaires pour le secteur de l'Aide à la jeunesse

DOSSIER

- 4 Le plan MENA de soutien à l'accueil des Mineurs Étrangers Non Accompagnés

INTERVIEW

- 10 Face-à-face entre Carina Lopez et Mélanie Dubuisson, déléguées de permanence des SAJ de Bruxelles et de Mons

FOCUS

- 12 L'équipe du Centre Liégeois d'Intervention Familiale (CLIF) présente sa vision et sa manière de travailler.

REPÈRES

- 14 L'horticulture comme outil d'apprentissage pour les jeunes de l'IPPJ de Wauthier-Braine

ÉDITO

Crise économique, crise des réfugiés, sous-financement des services publics, l'actualité n'est décidément pas tendre pour le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Mais telle est bien la réalité qui nous pousse tous les jours à trouver des solutions au cas par cas, autant de réussites quotidiennes.

Et puis, vient un jour d'éclaircie.

Voici peu, malgré une situation budgétaire défavorable, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait du budget de l'Aide à la Jeunesse la compétence la plus refinancée pour 2017 : plus de 11 millions d'euros. Je suis heureuse de voir notre travail devenir enfin une priorité reconnue. Vous en lirez le détail dans nos pages intérieures.

Mais entre-temps, le secteur continuera à prendre sa part de travail solidaire. A telle enseigne que le dossier de ce Reper'AJ n° 5 met le focus sur le plan MENA, les Mineurs étrangers non accompagnés.

A l'AGAJ, une cellule spéciale y est dédiée. Son rôle est d'assurer le lien entre Fedasil et les services d'hébergement, dans l'intérêt des jeunes. Cette prise en charge d'accueil et d'accompagnement est de nature purement humanitaire, hors mandat d'un conseiller ou directeur de l'aide à la jeunesse.

Je tiens à saluer ici l'investissement personnel et le formidable travail de soutien réalisé par les équipes de l'ensemble des services qui prennent en charge les MENA.

Cet engagement des travailleurs de terrain, vous le découvrirez aussi avec l'interview croisée de deux déléguées de permanence de services de l'aide à la jeunesse, avec la présentation du Clif de son travail au plus près des familles. Et enfin, vous lirez que les jeunes ont la main verte à Wauthier Braine ou comment un projet pédagogique est mis en œuvre dans la vie quotidienne d'une IPPJ.

Refinancement et solidarité accrue, deux excellentes nouvelles, si rares en ces temps difficiles.

Bonne lecture

LILIANE BAUDART
Administratrice générale



Fédération Wallonie Bruxelles, administration générale de l'Aide à la jeunesse,
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 413 32 06 – Fax : +32 (0)2 413 26 90

reperaj@cfwb.be
www.aidealajeunesse.cfwb.be
www.fw-b.be – 0800 20 000
ISSN 2295-2721



Editeur responsable : Liliane Baudart
Coordination : Angela Scillia
Journalisme : Gwenaëlle Ansieau, Maud Pirotte
Comité éditorial : Liliane Baudart, Bernard Dormal, Vanessa Despiegelaere, Fabienne De Cesco, Céline Guerlement, Pierre Hannecart, Nathalie Monquignon, Yves Polome, Angela Scillia, Catherine Vanden Eynde.

Impression : Hayez

Graphisme : mpoinproduction.be

Photos : Johanna de Tessières

Ce numéro est téléchargeable gratuitement sur le site www.aidealajeunesse.be

Le ministre Madrane obtient un premier refinancement du secteur de l'Aide à la jeunesse



Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a clôturé ses travaux budgétaires le 3 octobre.

Malgré le contexte financier difficile, il a entendu l'appel du ministre de l'Aide à la Jeunesse Rachid Madrane, qui plaidait pour un refinancement du secteur. Le gouvernement a donc décidé d'augmenter le budget de l'Aide à la Jeunesse de 11,3 millions, pour adapter les moyens aux énormes besoins que le secteur rencontre.

Il s'agit de la compétence la plus refinancée de ce budget 2017.

8,5 millions sont octroyés au secteur subventionné et 2,8 millions au secteur public, notamment pour renforcer le personnel au niveau des SAJ et SPJ.

Cet effort se traduira par la création de places d'hébergement, le renforcement de la prise en charge dans le milieu de vie, le soutien aux familles d'accueil et à la prévention spécialisée en faveur des jeunes les plus vulnérables.

Parmi les urgences, les moyens dégagés permettront donc :

- d'apporter des solutions aux **enfants hospitalisés sans motifs médicaux**, aussi appelés «bébés parqués», par la création de deux **Centres d'accueil d'urgence (CAU)** spécialement dédiés à cette problématique, qui pourront prendre en charge plus de **150 enfants par an**, mais aussi de **50 places d'hébergement en Services d'accueil et d'aide éducative (SAAE) et de deux services de placement en familles d'accueil d'urgence**. Cet effort est mené en collaboration avec la ministre de l'Enfance, qui pourra par ailleurs consacrer 3,5 millions supplémentaires à la création de **places en pouponnières et de places de crèches** à l'attention spécifique des enfants hospitalisés pour raison sociale.
- de répondre à la situation des **jeunes dit «incapables»**, ces jeunes qui se trouvent à la croisée de différents secteurs parce qu'ils souffrent de pathologies mentales et qu'ils sont aussi en danger ou ont commis des FQI¹, par la **création d'un centre d'accueil spécialisé (CAS)**. La mise en commun des ressources, en collaboration avec les Régions puisque ce sont elles qui sont compétentes pour la santé mentale, doit permettre de répondre à cette problématique par la création de plusieurs structures prenant en charge ces jeunes.
- de désengorger nos structures d'accueil et d'hébergement :

- par la création d'environ **100 places d'hébergement en Services d'accueil et d'aide éducative (SAAE)**. La moitié de ces places seront dédiées aux jeunes enfants pour répondre ici encore au problème des «bébés parqués», l'autre moitié sera réservée aux adolescents.
- par l'augmentation des possibilités **d'accompagnement des familles avec la création de 120 prises en charge en Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE)** dans les arrondissements où les besoins sont les plus criants.
- par la création **d'un centre d'accueil d'urgence (CAU)** de sept places pour les 10-18 ans.
- de mieux **encadrer les familles d'accueil en créant deux services de placement en famille d'accueil d'urgence** supplémentaires
- de **renforcer la prévention** dans les quartiers auprès des populations les plus vulnérables, en augmentant le personnel des AMO.

En ce qui concerne le renfort de personnel des services publics, qui se chiffre à 2,8 millions :

- le personnel des services publics des **Services de l'Aide à Jeunesse et des Services de Protection Judiciaire (SAJ et SPJ)** sera renforcé pour leur permettre de faire face à **l'augmentation des demandes d'aide et à la surcharge de travail** à laquelle ils sont actuellement confrontés. Les mandants et leurs délégués pourront ainsi mieux répondre aux nombreuses situations en attente de prise en charge. Par ailleurs, la création de places leur permettra de trouver plus facilement des solutions à ces situations.
- enfin, des moyens supplémentaires permettront de **faire face au problème de la radicalisation violente** chez les jeunes. Le personnel des IPPJ, des Sections d'Accompagnement, de Mobilisation Intensifs et d'Observation (SAMIO), alternatives au placement en IPPJ, ainsi que le personnel chargé du suivi post-institutionnel (API) et la réinsertion des jeunes seront eux aussi renforcés.

Au total, **près de 300 emplois seront créés** dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse : 230 dans le secteur privé et 60 dans le secteur public.

L'effort consenti par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est donc extrêmement important. Il s'agit d'un premier refinancement bienvenu au regard des besoins urgents et des enjeux énormes auxquels le secteur doit faire face. C'est un premier pas dans la bonne direction, qui devra être poursuivi dans les années à venir.

1. Fait qualifié infraction.



L'Aide à la jeunesse soutient l'accueil et l'accompagnement des MENA

DOSSIER

Fin 2015, face à la pression du flux migratoire et à l'arrivée de mineurs de plus en plus jeunes sur notre territoire, un plan visant à soutenir la politique d'accueil des Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) était lancé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'initiative du ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane. Vu son savoir-faire, c'est au secteur de l'Aide à la jeunesse qu'a été confiée la mise en place de ce projet. En moins de cinq mois, grâce à la réactivité de l'ensemble des partenaires, les premiers services étaient ouverts et accueillaient leurs premiers jeunes¹.

1. Texte clôturé le 1^{er} septembre 2016

2. Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Les 28 octobre 2015 et 27 janvier 2016, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptait deux notes relatives au plan MENA et le 16 février 2016 était signée une convention officialisant la collaboration entre les instances fédérales et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Objectif : soutenir Fedasil² dans sa politique d'accueil des Mineurs Étrangers Non Accompagnés. Vu l'expertise du secteur de l'Aide à la jeunesse en matière d'accompagnement et d'hébergement des jeunes en difficulté, c'est au cabinet du ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid Madrane qu'a été confiée la mise en œuvre de ce projet.

« Le plan MENA s'inscrit dans une optique humanitaire et solidaire. »

UNE CELLULE DÉDIÉE

Le plan MENA ne relève pas des compétences intrinsèques de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ), mais s'inscrit dans une optique humanitaire et solidaire. Une cellule MENA a été créée au sein de l'Administration, avec la collaboration intensive de Stephan Durviaux, conseiller du ministre de l'Aide à la jeunesse. La cellule MENA, dirigée par Sarah D'hondt, docteur en droit, coordonne l'orientation des jeunes vers les centres d'hébergement, s'occupe de la gestion administrative et financière des prises en charge, fournit un support en droit des étrangers et au développement du réseau aux services

Qui sont les MENA ?

Il s'agit de mineurs qui arrivent en Belgique sans être accompagnés par une personne exerçant sur eux l'autorité parentale ou la tutelle civile. Ils ont parfois été confiés à un membre de la famille ou à un adulte qui s'est engagé à les amener en Belgique et poursuit ensuite son exil. Ces mineurs sont accueillis par Fedasil. La prise en charge dans le cadre du plan MENA concerne en grande majorité des jeunes mineurs étrangers non accompagnés qui ont le plus de possibilités d'obtenir un titre de séjour en Belgique – principalement de jeunes Afghans. Ils sont pris en charge en dehors de tout mandat d'une instance de décision telle que SAJ³, SPJ⁴ ou tribunal de la Jeunesse et ne sont pas concernés par des problématiques relevant de la compétence d'autres instances (handicap, santé mentale).

3. Service d'Aide à la jeunesse.
4. Service de protection judiciaire.

5. Convention du 16 février 2016.

d'hébergement et s'assure du bon déroulement du plan dans sa globalité.

QUE PRÉVOIT LE PLAN MENA ?

Quatre types d'actions ont été décidées dans le cadre du plan MENA :

- l'hébergement de 130 jeunes MENA par des services relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cofinancé par Fedasil⁵, cet axe vise à offrir aux MENA les plus jeunes une structure de plus petite taille que les centres Fedasil, un encadrement 'soutenant' et un suivi individualisé.

- la prise en charge d'enfants dans des familles d'accueil. Ce volet, entièrement financé par l'AGAJ, combine les compétences de services de placement familial (Odile Henri, L'Accueil familial, L'Espoir, Familles d'Accueil et Famille Sur Mesure) et est pris en charge par l'asbl Mentor-Escale, reconnue pour ses actions envers les MENA (pour 30 placements et la coordination générale du volet), et le service Famille sur Mesure (pour 10 placements). Réunir ces catégories de services permet d'innover en matière d'accueil de jeunes MENA.

- un accompagnement à la mise en autonomie des jeunes MENA, volet pour lequel Mentor-Escale a reçu des moyens supplémentaires de l'AGAJ.

- un accompagnement socio-éducatif des MENA en errance, notamment dans le cadre du travail de rue, par quatre services d'aide en milieu ouvert (AMO) bruxellois : SOS Jeunes Quartier Libre, AtMosphères, Inser'Action et L'Oranger.

COLLABORATIONS FRUCTUEUSES

La sélection et l'orientation des MENA vers les services d'hébergement s'effectue en étroite collaboration avec Fedasil, qui dispose également d'une cellule MENA. Cette dernière transmet les dossiers des MENA à la cellule MENA de l'AGAJ, dossiers qui sont étudiés en vue d'un éventuel hébergement dans les services impliqués dans le plan MENA. Pour Sarah D'hondt, « il s'agit d'une collaboration particulièrement active et enrichissante. Par ailleurs, les tuteurs sont étroitement impliqués dans le projet. Ils accompagnent les jeunes tout au long de leur procédure de demande d'asile et veillent à leur suivi, notamment scolaire et médical, missions dont ils peuvent déléguer des tâches aux services

Le plan MENA :

Axe 1

Hébergement (130 places)

Six services agréés accueillant des MENA avec d'autres jeunes de l'AJ sous mandat

Trois services ayant ouvert une antenne pour accueillir un groupe de MENA

Un projet « time out » : SOS Jeunes Quartier Libre

Axe 2

Accueil en famille (40 prises en charge)

Un partenariat entre Mentor-Escale et des Services de Placement Familial

Axe 3

Accompagnement à l'autonomie (10 prises en charge)

Un soutien accru à Mentor-Escale

Axe 4

Accompagnement socio-éducatif

Des moyens supplémentaires pour quatre AMO bruxelloises

d'hébergement. » La principale difficulté demeure néanmoins la gestion des prises en charge des jeunes. En effet, les flux migratoires – et donc le nombre de Mena arrivant sur le territoire – varient constamment en fonction du contexte.

L'HÉBERGEMENT

Le processus d'accueil du MENA se déroule en trois phases. D'abord une phase d'observation dans un Centre d'Orientation et d'Observation (COO) de Fedasil en vue de l'orienter vers la structure d'accueil la plus adaptée à son profil. Ensuite, une phase de stabilisation au cours de laquelle il est placé dans un centre d'hébergement ou en famille d'accueil. Enfin, une phase d'autonomie accompagnée, à partir de l'âge de 16 ans, une fois que les jeunes sont reconnus réfugiés, sous protection subsidiaire⁶ ou régularisés. L'intervention de l'AGAJ dans le cadre du plan MENA cible la 2^e phase d'accueil. Pour mettre en place cet hébergement, des séances d'information ont été organisées pour les services agréés de l'Aide à la jeunesse. Objectif visé : l'accueil de MENA au sein des structures moyennant l'engagement d'un éducateur pour trois MENA. Certains de ces services ont répondu présents, mais d'autres ont proposé d'enclencher la vitesse supérieure en créant de nouvelles structures pouvant accueillir 15 MENA ou plus. Dans ce cas, ils ont pointé le besoin de personnel éducatif, administratif et psycho-social afin d'assurer un accueil 24h/24. L'AGAJ a ensuite organisé des réunions entre ces services, Fedasil et le Service des Tutelles⁷ et, dès le mois de mars, les premiers mineurs étrangers non accompagnés étaient accueillis dans les structures de l'Aide à la jeunesse.

« Un dispositif a véritablement été créé, qui travaille en réseau et en étroite collaboration autour de cette problématique. » Fin août⁸, les services agréés par l'Aide à la jeunesse disposaient de 69 places ouvertes aux MENA, dont 63⁹ occupées par des enfants et des adolescents âgés de 1 à 17 ans.

6. Autorisation de séjour de durée limitée.

7. Rattaché au SPF Justice, le Service des Tutelles est chargé d'attribuer aux MENA un tuteur qui devient son représentant légal et l'accompagne tout au long des procédures visant à lui attribuer un titre de séjour.

8. Ces chiffres pourraient évoluer.

9. Chiffres et données clôturés fin août 2016.



« Un dispositif a véritablement été créé, qui travaille en réseau et en étroite collaboration autour de cette problématique. »

directement. En cas de difficulté ou d'incident lors de la prise en charge, un suivi particulier est prévu par les cellules MENA et un 'time out' peut être envisagé pour permettre aux services et au jeune concerné de souffler pendant quelques jours (voir p 8). »

VERS L'AUTONOMIE

Quand le jeune MENA atteint l'âge de 15 ans, le service d'hébergement met en place, en concertation avec le tuteur, un projet d'accompagnement vers l'autonomie sur mesure pour le jeune. Il pourra dès 16 ans, quand il sera effectivement reconnu réfugié, sous protection subsidiaire ou régularisé, être orienté vers une initiative locale d'accueil (ILA) des CPAS ou opter pour un logement privé. Son hébergement ne prend pas fin tant que le service et le tuteur estiment qu'il n'a pas atteint une maturité suffisante. S'il obtient un titre de séjour de plus de trois mois, le MENA peut demander une aide financière du CPAS et décider de vivre seul. Par ailleurs, à 18 ans, l'hébergement dans le cadre du plan MENA prend définitivement fin. « Cet accompagnement vers l'autonomie est donc une mission essentielle. L'ensemble des partenaires veillera à offrir au jeune un suivi de qualité, étape par étape, au cours de cette période. »

UN ACCOMPAGNEMENT DES MENA EN ERRANCE

« Un accompagnement socio-éducatif spécifique a été mis en place pour de jeunes MENA qui sont dans la rue, explique Sarah D'hondt. On ne sait pas toujours pourquoi ils ne souhaitent pas être enregistrés, mais souvent, ils considèrent la Belgique comme un pays de transit et veulent rejoindre l'Angleterre. Ils restent parfois plusieurs mois à Bruxelles. Quatre AMO bruxelloises¹⁰ sont donc subventionnées dans le cadre du plan MENA pour aller à la rencontre de ces jeunes, les écouter, les informer sur leurs droits et, s'ils le souhaitent, les renvoyer vers des services qui peuvent leur apporter une aide matérielle, juridique ou autre (voir aussi p 8). »

DURÉE DU PLAN MENA

Le plan MENA est mis en place par le gouvernement jusqu'au 31 décembre 2016. Il sera renouvelé sur base d'une série d'éléments tels que le flux migratoire et les possibilités de financement. « Tout est en place jusqu'à la fin de l'année. Le Comité d'accompagnement¹¹ du volet 'hébergement' du plan MENA va évaluer fin octobre l'évolution de ce volet, sachant que jusqu'ici, l'objectif est de le prolonger. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devra aussi décider de la poursuite des autres volets, et donc de l'ensemble du plan MENA. Nous tenons à remercier tous les partenaires, conclut Sarah D'hondt, pour leur enthousiasme, leur collaboration et leur implication, qui ont permis la réussite de ce projet. » □

Don Bosco, La Hutte, le Vieux Moulin et El Paso accueillent dans leurs institutions trois MENA qui se mêlent aux jeunes pris en charge sous mandat. Les structures créées afin d'héberger des groupes de MENA sont L'Étape-MENA, Logic'ados, Bonvena, le service Mena de la Cité de l'Enfance et AJ Beaulieu.

LE CADRE DE TRAVAIL

La cellule MENA a élaboré un guide des procédures à destination des services d'hébergement. « Les membres du personnel ont suivi plusieurs modules de formation portant sur les particularités de cette prise en charge, souligne Sarah D'hondt. Les services d'hébergement établissent un projet pédagogique, qui est mis à jour si nécessaire. Ils veillent à ce que soient respectés une série de droits du MENA : à l'enseignement, aux loisirs, à la protection de sa santé, à donner librement son opinion et à être écouté... Au moment où ils accueillent un MENA, les services ouvrent un dossier à son nom, qui comprend l'ensemble des documents le concernant. Au sein de chaque service est mis en place un conseil pédagogique composé de la direction et du personnel. Les jeunes sont invités, au moins une fois par an, à y participer lorsque des points à l'ordre du jour les concernent

10. SOS Jeunes Quartier Libre, AtMosphères, Inser'Action et L'Oranger.

11. Composé de représentants des cabinets concernés, de hauts fonctionnaires de Fedasil et de l'AGAJ, d'experts comptables et de l'Inspection pédagogique de l'Aide à la jeunesse. Il se réunit au moins deux fois par an.



Une maison, un milieu de vie

Dans le cadre du plan MENA, l'asbl L'Amarrage¹ a aménagé une maison à Hennuyères afin de créer le centre Bonvena. Mis sur pied en quelques semaines, il accueille aujourd'hui 15 jeunes mineurs étrangers non accompagnés.

1. L'Amarrage, service agréé dont le siège social se trouve à Braine-l'Alleud, gère plusieurs projets pédagogiques particuliers (PPP) d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

2. Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants.

En vue de l'ouverture du centre début mars, une équipe a été engagée en un temps record. Elle est composée d'une assistante sociale et de sept éducateurs - dont deux qui ont une expérience des MENA - qui vont développer avec les jeunes des activités sportives, de jardinage ou d'expression artistique. À peine constituée, la nouvelle équipe s'est réunie pour préparer le projet pédagogique, le règlement et l'organisation pratique de la maison en vue d'accueillir aussitôt deux jeunes MENA. Les 13 autres arriveront au fil des semaines et mois qui suivent. « Six d'entre eux ont pu, à leur arrivée, intégrer une classe DASPA² à Tubize, mais elle ne disposait pas de places supplémentaires, raconte Julian Dumoulin, directeur du centre. Nous avons pris les devants pour la rentrée, en inscrivant plusieurs jeunes dans des écoles à Bruxelles et à Mons. Nous avons fait quelques trajets avec eux, cela fait partie des apprentissages que nous devons accompagner. Mais nous constatons qu'ils sont en demande d'apprendre, motivés et enthousiastes. »

SE COMPRENDRE

« Nos principales difficultés liées à la langue. La majorité des MENA que nous hébergeons sont Afghans et parlent dari entre eux. L'apprentissage du français est donc assez lent. Nous pouvons heureusement compter sur plusieurs bénévoles qui organisent des activités et donnent des cours de

français. Pour la communication au quotidien, notre assistante sociale, qui parle dari, nous aide quand elle est présente. Sinon, c'est sous forme de dessins, pictogrammes, gestes, ou de l'anglais pour certains. Mais des incompréhensions subsistent. Au-delà de la langue, leur 'carte du monde' est différente : pour eux, la nature ici ressemble à une jungle, ils se demandent où sont les montagnes... Cet été, un jeune bénévole afghan accueilli il y a 4 ans par une famille belge nous a aidés à approfondir nos réunions hebdomadaires en traduisant les émotions et les ressentis des jeunes. »

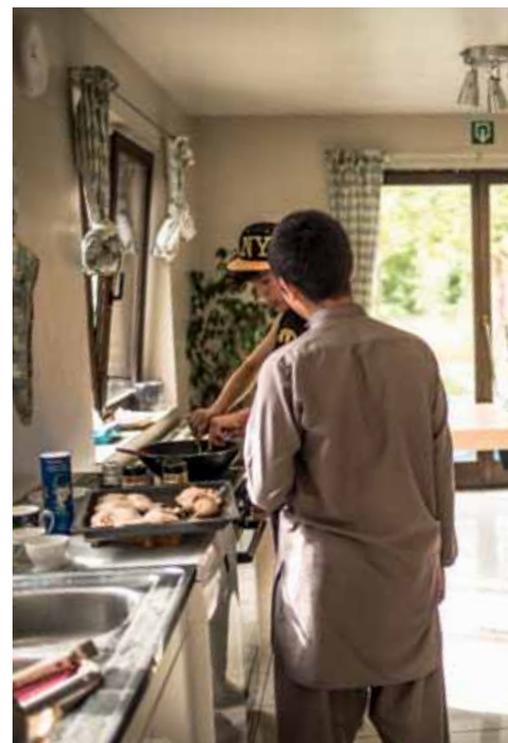
ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE

Au cours de l'été, les jeunes sont partis ensemble en camp avec deux éducateurs et certains ont participé aux activités de la maison des jeunes de Braine-le-Comte ou à des stages sportifs. « Nous essayons de les inscrire dans la région pour leur donner la possibilité de se créer un réseau. Nous avons organisé une fête de fin d'année scolaire et deux familles voisines sont venues avec leurs enfants. Ce rapprochement permet à nos jeunes de créer des liens qui peuvent être bénéfiques en vue de leur mise en autonomie. Certains arrivent à 15 ans passés, sans parler français ni connaître personne. Pour préparer cette autonomie, dès qu'il atteint 16 ans, nous observons les capacités du jeune à accomplir une série de tâches

quotidiennes comme cuisiner, faire des courses, tenir un lieu en ordre, prendre des décisions, communiquer, gérer ses émotions... Ces observations font l'objet d'un compte rendu. » Sur base de ce rapport, en lien avec le tuteur, l'équipe rédige un projet avec le jeune, reprenant les objectifs qu'il se fixe - par exemple vivre en appartement - et les moyens à mettre en œuvre pour qu'il y parvienne - comme lui apprendre à gérer un budget.

ÉVOLUTION POSITIVE

Au fil du temps, l'équipe a constaté un plus grand respect des règles établies au sein de la maison. « Au début, les jeunes avaient tendance à remettre les règles en question. On s'est rendu compte qu'on devait leur en expliquer le sens et qu'une fois qu'ils l'avaient compris, ils étaient preneurs. Une autre évolution observée est celle d'un apaisement des émotions. Certains pleuraient toutes les nuits, à cause des horreurs qu'ils avaient vues dans leur pays et vécues au cours de leur exil. Du fait de vivre en groupe, d'avoir un cadre sécurisant, un accompagnement et une écoute, ils sont plus apaisés, même si le traumatisme est encore présent. Dans leur comportement, ils sont désormais plus en lien, entre eux et avec les adultes. Nous faisons tout pour pérenniser ce projet, qui a vraiment tout son sens. Mais le fait de fonctionner sur base d'un budget annuel nous oblige à agir à court terme et à évoluer dans une certaine insécurité. » □





Un enrichissement mutuel

Situé au cœur des Ardennes, le Vieux Moulin héberge 15 jeunes de l'Aide à la jeunesse âgés de 6 mois à 18 ans. Au printemps dernier, l'institution a ouvert ses portes à trois jeunes MENA, aujourd'hui pleinement intégrés à la vie du groupe.

C'est au cours du mois de mars que les trois jeunes Afghans de 10, 12 et 14 ans ont progressivement rejoint le SAAE¹. « Par chance, rapporte Stéphane Poos, directeur du Vieux Moulin, ils ont rapidement pu intégrer des classes DASPA et être suivis par des partenaires à l'écoute. En ce qui concerne les activités, ils participent à celles organisées pour l'ensemble du groupe, mais nous veillons aussi à prévoir des

1. Service d'accueil et d'aide éducative.

activités spécifiquement pour eux, pour qu'ils puissent se retrouver, parler leur langue et échanger sur leurs vécus parce qu'ils ne se connaissaient pas avant d'arriver chez nous. Deux d'entre eux, issus d'un milieu relativement aisé, étaient scolarisés, le dernier ne l'était pas. Ils apprennent à se connaître et partagent ensuite avec nous des éléments d'informations intéressants sur ce qu'ils vivaient dans leur pays. »

BIEN ENCADRÉS

Dans le cadre du plan MENA, le centre a engagé deux éducatrices à mi-temps, qui s'occupent de l'encadrement des jeunes et du suivi administratif de leurs dossiers. « Pour ce qui est de l'équipe éducative, nous utilisons aussi les compétences déjà présentes. Il y a des spécificités d'ordre culturel, mais énormément de points communs en termes de développement entre les MENA et les enfants en difficulté que nous accueillons. Et lorsqu'il est nécessaire de débloquer une incompréhension liée à la langue, nous faisons appel aux services d'interprétariat de Bruxelles Accueil, par téléphone. La collaboration avec les trois tuteurs, dont un néerlandophone, est extrêmement positive : ils s'investissent pour les jeunes, viennent aux réunions, sont

à l'écoute et maintiennent un contact régulier par téléphone et par mail. »

RÉCIPROCITÉ

L'accueil des jeunes MENA se révèle enrichissant à tous les niveaux, pour l'ensemble des jeunes comme pour l'équipe d'encadrement. « Les jeunes de l'Aide à la jeunesse ont pu prendre conscience du vécu de mineurs venant de pays en guerre tandis que les jeunes MENA, au sein d'un groupe de 18, sont obligés de se mêler aux autres, ce qui leur a permis de progresser rapidement en français. Ce mélange favorise également leur intégration et leur compréhension du fonctionnement de la société belge. Lors du ramadan, ils ont ainsi pu s'apercevoir que d'autres jeunes ne le pratiquaient pas. De notre côté, nous avons aménagé les horaires des repas durant cette période. Nous avons aussi établi des heures pour la prière et trouvé une boucherie halal dans les environs. De temps en temps, nous leur demandons de faire à manger pour l'ensemble des jeunes de l'institution, l'occasion d'échanges qui permettent à chacun de mieux comprendre la réalité de l'autre. Ce projet amène réellement une ouverture dans les deux sens. » □

Un accompagnement complémentaire

L'AMO¹ SOS Jeunes Quartier Libre offre, avec trois autres AMO bruxelloises, un accompagnement des jeunes MENA en amont et en aval du plan MENA. Elle propose également, au cours de l'hébergement, une période de 'time out' pour aider à gérer des moments de crise et prévenir une éventuelle rupture entre le jeune et le service d'hébergement.

Dans le cadre du plan MENA, SOS Jeunes Quartier Libre intervient à trois niveaux. Deux éducateurs ont été engagés à mi-temps par l'AMO pour travailler sur ces différents volets.

AVANT L'INTERVENTION DES SERVICES DE L'AIDE À LA JEUNESSE

SOS Jeunes Quartier Libre travaille auprès des MENA depuis près de 15 ans et est l'une des deux seules AMO en Fédération Wallonie-Bruxelles à offrir un accueil de nuit. « Notre objectif est de pouvoir permettre aux jeunes MENA de se poser, explique Hugo Lantair, coordinateur de SOS Jeunes², de leur offrir une information de qualité quant à leurs droits et aux démarches à entreprendre, ainsi qu'un accompagnement vers différentes institutions. Ces jeunes sont orientés vers nous par le SAMU social ou la police, mais surtout par le bouche-à-oreille, via d'autres MENA ou adultes qui connaissent notre service. Il s'agit d'un hébergement non mandaté, ce qui nous permet une certaine flexibilité. Tous ces jeunes ne veulent en effet pas rester

en Belgique. Nous leur expliquons, si nécessaire avec un interprète, les tenants et aboutissants des procédures et nous leur permettons éventuellement de rencontrer un avocat, qui pourra leur donner un avis sur leur situation afin qu'ils puissent prendre une décision. Quand un jeune MENA souhaite rester en Belgique, nous l'accompagnons vers l'Office des Étrangers. Ceux qui ne le souhaitent pas poursuivent leur route. »

PENDANT L'INTERVENTION : LE PROJET 'TIME OUT'

Pour certains jeunes MENA, l'adaptation à un centre d'hébergement collectif n'est pas simple. Dans le but d'aider à gérer des moments de crise et de prévenir une éventuelle rupture entre le jeune et le service d'hébergement, SOS Jeunes Quartier Libre offre aux équipes et aux jeunes un moment de 'time out' : un accueil temporaire, qui peut durer de 3 à 7 jours, dans un espace de transition. « En lien avec son tuteur, son éducateur référent et la structure d'hébergement, on réfléchit avec le jeune à ce qui se passe, aux raisons de son malaise. Nous

fixons ensemble un cadre de travail, l'objectif étant qu'il réintègre son milieu de vie. Plusieurs membres de notre équipe parlent différentes langues, mais si nécessaire, nous faisons appel à un interprète. L'idéal est que nous puissions préparer ce moment avec l'institution et le jeune par une prise de contact préalable. Notre intervention consiste à assurer une médiation, un temps d'arrêt, sans jugement vis-à-vis du service ou du jeune. »

APRÈS L'INTERVENTION

« Les jeunes qui n'ont pas obtenu un titre de séjour et ont atteint l'âge de 18 ans se retrouvent dans des situations compliquées en termes de choix de vie. Avec eux, nous faisons un travail d'information et de mise en réseau avec différentes associations qui pourraient éventuellement les aider dans le cadre d'un séjour illégal en Belgique, s'ils font ce choix. S'ils se rendent compte que cette vie sera trop difficile, nous les aidons, à leur demande, à entreprendre une démarche de retour volontaire. » □

1. Service d'aide en milieu ouvert.

2. Entité d'accueil 24h/24.

Après avoir vécu une traversée périlleuse de la Méditerranée, Yassine⁴ découvre les joies de la plage grâce au soutien de sa famille d'accueil.

Première rencontre entre Sami³ et sa famille d'accueil.



3. et 4. Prénoms d'emprunt.

Un accueil en famille pour les plus vulnérables

Vivre au sein d'une famille représente une solution appréciable pour les MENA les plus jeunes et les plus vulnérables. Le projet Familles d'accueil de Mentor-Escale a pris son essor au début de l'année, permettant aux premiers jeunes d'être hébergés en famille dès le mois de mai.

En vue du recrutement, de la sélection et du suivi des familles d'accueil, Mentor-Escale a constitué une nouvelle équipe, qui était opérationnelle dès janvier. Composée de cinq psychologues et assistants sociaux (4 ETP) issus de services de placement familial et de la sphère des MENA, elle est épaulée un jour par semaine par une psychologue spécialisée dans les traumatismes des MENA.

ÉLAN D'ENTHOUSIASME

« Le placement en famille constitue une solution d'ancrage et de sécurisation favorable au développement psycho-social des MENA les plus vulnérables, souligne Ugo Guillet, coordinateur du projet. Et nous avons rapidement constaté un engouement pour l'initiative, puisque 324¹ familles nous ont contactés. Je pense que cet intérêt tient au fait que les médias ont abondamment documenté la crise de l'accueil de la rentrée scolaire 2015. Cette sensibilisation a motivé des familles à vouloir apporter une aide, tout en ménageant leur emploi du temps et en restant présents pour leurs enfants. Nous ne voulons cependant pas parer à l'urgence par l'urgence. Notre objectif est que les familles soient outillées pour répondre aux spécificités de ces jeunes et aux difficultés de cette situation d'accueil. »

1. Chiffres arrêtés en août 2016.

« Notre objectif est que les familles soient outillées pour répondre aux spécificités de ces jeunes. »

PRÉPARATION DES FAMILLES

La première étape du parcours pour les familles consiste à participer à une session d'information. 132 familles ont assisté à une des sessions. Aujourd'hui, 25 sont prêtes à accueillir un jeune, 26 sont dans un processus de réflexion, 12 ont souhaité s'orienter vers un autre projet (accueil d'urgence, parrainage...) et 2 accueillent actuellement un mineur. 96 autres familles attendent les prochaines sessions d'information prévues en octobre². Le processus de sélection des familles compte en moyenne cinq entretiens préalables à un accueil. Ceux-ci permettent à l'équipe de Mentor-Escale de s'assurer de leur motivation et de leur capacité à faire face aux imprévus,

2. Les 4 et 20 octobre à Namur, les 11 et 27 octobre à Bruxelles.

de découvrir leur parcours de vie, leurs valeurs, leur schéma familial... Un entretien est prévu à domicile, où une psychologue de l'équipe rencontre les enfants et vérifie que les conditions matérielles soient réunies pour l'hébergement. Les familles sont également invitées à répondre à des études de cas et participent à des sessions d'échange et de formation sur divers sujets, notamment l'interculturalité ou la religion.

MISE EN CORRESPONDANCE

« Nous recevons plusieurs types de signalements, poursuit Ugo : via la cellule MENA de l'Aide à la jeunesse, via les assistants sociaux des centres d'accueil fédéraux ou via les tuteurs des MENA. Nous pouvons alors contacter les équipes des centres pour voir, en collaboration avec le tuteur, si l'accueil en famille constitue une solution adéquate pour ces jeunes. Nous affinons ensuite le profil du jeune afin de voir quelle famille et quel lieu de vie peut lui correspondre, ce qu'on appelle le matching théorique. Nous présentons ensuite le profil du jeune à la famille d'une part, et la famille – au moyen de l'album photo qu'elle a réalisé – au jeune, à son tuteur et à son référent d'autre part. Si on a l'aval des deux parties, une première rencontre est organisée, puis commence la phase d'appareillage durant laquelle le jeune est hébergé les week-ends. Cette phase nous permet d'évaluer si tout se passe bien et d'effectuer des ajustements si nécessaire. Vient ensuite l'accueil. » L'hébergement en famille peut se prolonger jusqu'aux 18 ans du jeune MENA, mais peut s'écourter s'il souhaite partir en autonomie à partir de 16 ans ou s'il obtient le statut de réfugié et que sa famille d'origine le rejoint via une procédure de regroupement familial.

VITESSE DE CROISIÈRE

« C'est un travail de longue haleine parce que tous les intervenants doivent se mettre d'accord. Des échanges ont eu lieu avec les centres d'hébergement pour leur expliquer le projet et adapter notre méthodologie afin que notre intervention laisse le moins d'empreinte possible sur leur groupe de vie. Nous entrons maintenant dans une phase plus opérationnelle du projet, où tout ce travail en amont aura porté ses fruits et permettra d'avancer plus vite. » □



Au plus près des familles

FOCUS

Le CLIF, Centre Liégeois d'Intervention Familiale, est mandaté pour accompagner les jeunes et les familles en difficulté. Son équipe nous livre ici une réflexion sur ses objectifs, sa vision et sa manière de travailler.

Le CLIF est un Centre d'Orientation Éducative (COE) agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Créé en 1984, notre service, comme l'ensemble des COE, a contribué à l'accentuation du travail familial au sein de l'Aide à la jeunesse. Le décret de 1991 a ensuite participé à une déjudiciarisation et à un changement conceptuel qui a également favorisé le travail familial. L'idée poursuivie par ce décret était de limiter les mesures de placement autant que possible et ce, en travaillant avec le jeune et sa famille. Notre appellation « orientation » pourrait laisser penser que nous sommes des diagnosticiens guidant les familles vers une aide adaptée à leur situation, mais il n'en est rien. En réalité, nous sommes des généralistes de la famille, nous travaillons sur différentes problématiques : maltraitances, négligences, abus, conflits parentaux, troubles de l'attachement...

TRAVAIL MULTIDIMENSIONNEL

Dans l'Aide à la jeunesse, le COE remplit à nos yeux un rôle spécifique qui le distingue des autres services

en milieu de vie. On peut situer cette spécificité à l'intersection d'un travail à la fois social, familial, psychologique et éducatif. S'il y a un effet thérapeutique, il naît de ces quatre angles de lecture et d'une confrontation avec l'avis du mandant. De plus, dans notre accompagnement des jeunes et de leur famille, nous privilégions un travail visant à renforcer les liens familiaux, à métaboliser une histoire de vie souvent difficile et à remobiliser leurs compétences familiales. Un accompagnement éducatif concret sur le terrain familial et social s'éloigne davantage de notre sphère de compétences et reste donc exceptionnel.

BINÔMES

Notre équipe se compose d'une secrétaire et de huit intervenants familiaux ayant des formations différentes mais complémentaires (assistant social, éducateur spécialisé, licencié en communication, psychologue). Nous travaillons toujours en co-intervention, un intervenant étant référent de la prise en charge familiale et un autre gardant une position de recul (réflexions, prises

de notes, remplacement pendant les vacances...). Cela permet au premier de plonger au cœur de la relation avec la famille et au second de garder une position extérieure permettant un regard moins affecté, voire différent, sur le travail relationnel à poursuivre.

INTERVENTIONS CONTRAINTES

Les familles nous arrivent par l'intermédiaire d'un mandat du SAJ, du SPJ ou du Tribunal de la jeunesse. Les personnes ne se présentent donc pas dans notre service de leur propre initiative et peuvent se montrer réticentes à accepter la mesure qui leur est vivement conseillée voire imposée. C'est donc la contrainte, au centre de notre travail, qui a, au fil du temps et des réflexions en équipe, tissé notre canevas de prise en charge, dont les éléments clés sont détaillés ci-après.

LE MANDAT : UNE OPPORTUNITÉ...

La présence du mandant, contraignante ou non, nous a permis de réfléchir à nos pratiques et d'utiliser celui-ci comme un outil au service du travail

thérapeutique, notamment lors de la première rencontre avec la famille, que nous appelons la réunion de négociation. Pour nous, il est important que ce premier rendez-vous soit à la fois une rencontre avec la famille – nous y invitons les enfants – et une « négociation » du travail que nous allons co-construire. Nous y consacrons deux heures, durant lesquelles nous tentons de comprendre le problème selon chacun, les différentes attentes, que ce soit des membres de la famille ou du mandant. Le délégué du SAJ ou du SPJ participe à cette rencontre et permet à la fois de dire les difficultés et de faire tiers avec la famille qu'il a déjà rencontrée. Nous axons aussi ce rendez-vous sur la question de la contrainte, que nous abordons clairement avec la famille et le mandant. Nous sommes convaincus que nommer les choses est un premier pas vers une alliance relationnelle permettant par la suite un travail thérapeutique. Nous n'hésitons pas à demander à l'autorité ce qu'il se passera si la famille ne vient pas aux rendez-vous et à utiliser l'humour pour dédramatiser le suivi. Nous réfléchissons ensuite en équipe aux pistes de travail que nous proposons à la famille. Celles-ci seront transmises dans un même rapport à l'intention de la famille et du mandant, dans un souci de transparence en lien avec la contrainte évoquée précédemment.

LES EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES

Ce premier rendez-vous sert également à explorer ce que nous nommons « les expériences antérieures ». Nous demandons à la famille si elle a déjà rencontré d'autres services et de nous expliquer comment cela s'est passé. Notre idée est de comprendre ce qui a aidé la famille ou, au contraire, l'a mise en difficulté. Cela nous permet d'aborder la question des limites, tant celles dont la famille a besoin pour se sentir reconnue comme humaine et compétente, que celles nous rassurant sur le fait qu'elle s'autorisera à nous dire quand nos interventions ne sont pas adéquates ou la mettent en difficulté. Bien sûr, un seul rendez-vous n'est pas suffisant, mais nous y semons les prémices de ce que nous espérons être un travail de co-construction du lien.

LE SENTIMENT D'ÉCHEC ET DE STIGMATISATION

Les familles que nous rencontrons ont parfois un long parcours avec les intervenants sociaux, qui a pu prendre naissance dans leur

propre enfance. Ces parents nous arrivent alors fragilisés par de multiples pertes: perte d'estime d'eux-mêmes, perte de reconnaissance dans leurs capacités parentales, perte de liens sociaux, perte économiques... L'un des premiers éléments dont nous devons prendre soin et valoriser chez ces parents et ces enfants est leur capacité à donner. Même si cela traduit par des indices peu perceptibles au début, nous pouvons relever, dans les comportements et le discours, des compétences à être en lien, à être parent ou enfant et ce, malgré les blessures, les peurs, les difficultés ou les attaques du lien. C'est ce que nous tenterons de mettre en lumière tout au long du suivi. C'est en passant par une reconnaissance des souffrances d'enfant non reconnues chez le parent, en remontant dans son histoire d'enfant avec ses propres parents, que nous allons peu à peu tricoter avec la famille une histoire intelligible pour chacun de ses membres et proposer une relecture des comportements de leur enfant. Dans certaines circonstances, l'enfant qui ne va pas à l'école pourra être compris non pas comme le fainéant, mais comme celui qui s'inquiète pour un de ses proches et se rassure, surveille, en restant à la maison.

APPRENDRE À SE TRAITER AUTREMENT

Au cours des entretiens familiaux, nous utilisons parfois la co-intervention pour montrer à la famille que des opinions ou des positions éducatives différentes n'empêchent pas une parentalité complémentaire. Nous pouvons dire à notre collègue que nous ne sommes pas d'accord avec lui ou que nous n'envisageons pas les choses selon son angle de vue. Cela permet à la famille de modéliser une façon différente d'être en désaccord sans pour autant attaquer les liens qui l'unissent. Nous envisageons les entretiens comme un lieu que nous tentons de rendre le plus sécurisant possible, où les familles peuvent expérimenter d'autres façons d'être en interactions.

LES LIENS FAMILIAUX AU CŒUR DU SUIVI

Nous tentons au travers des différents formats d'entretiens (couple, famille, fratrie...) de renforcer et de sécuriser les liens familiaux. Nous pensons qu'ils sont primordiaux dans la vie et qu'il est indispensable d'en prendre soin. Le travail avec les fratries en est un bel exemple. Le lien entre frères et sœurs est le plus long

« Nous envisageons les entretiens comme un lieu où les familles peuvent expérimenter d'autres façons d'être en interactions. »

au cours de notre vie. De ce fait, il est intéressant de s'y attarder et d'en prendre soin. Nous nous efforçons de ne pas nous positionner comme des experts, mais plutôt comme des outils au service de l'expérience du lien. Au travers des entretiens et des expériences faites par la famille, nous tentons d'élargir les points de vue. Nous sommes de plus en plus fréquemment confrontés à des familles recomposées, au sein desquelles il est essentiel de trouver sa place et, au-delà, de clarifier la place et le rôle de chacun. Ces nouvelles familles nous poussent constamment à réfléchir et à adapter nos pratiques, que ce soit au-travers des formats d'entretiens ou de notre ouverture sur le monde des multiples structures familiales.

Ce processus de prise en charge est régulièrement réfléchi en équipe, que ce soit lors des réunions pédagogiques ou lors de nos supervisions externes. Et même s'il peut paraître séquencé, il reste complètement individualisé et pensé au regard de la spécificité et de la singularité de chaque famille. □

Contact: CLIF, rue du Plan Incliné 107, 4000 Liège - 04 237 07 97 - info@clif.be

Rédaction: Marc Rajacic



Délégués de permanence des SAJ : tout peut arriver...

Ecouter la demande d'un jeune, de sa famille ou d'un intervenant de première ligne, pour l'orienter vers le service le plus compétent, voilà la mission des délégués de permanence. Un travail d'équilibriste, tant les situations sont diverses... Carina Lopez, déléguée au SAJ de Bruxelles, et Mélanie Dubuisson, déléguée au SAJ de Mons, discutent de leur expérience.

Carina Lopez (C. L.) - Notre travail consiste d'abord à assurer les permanences téléphoniques et les permanences sociales (le public vient dans nos bureaux), selon des horaires bien définis. Mais bien sûr, s'il y a une urgence, nous recevons la demande. Nous sommes là, lors de l'entretien, pour voir quelle est la demande et l'orienter vers les services de première ligne. Si la situation nécessite une aide spécialisée, elle sera orientée vers le service social qui procédera à une investigation. Et si la décision requiert une intervention immédiate, le conseiller de l'aide à la jeunesse prendra des mesures d'urgence, comme, par exemple, un placement.

Mélanie Dubuisson (M. D.) - En-dehors des permanences, il y a aussi la lecture des interpellations écrites des services de première ligne, et les dossiers à gérer. Au cours de l'entretien, on s'interrompt pour aller échanger avec le délégué en chef. Cela nous donne la possibilité de réfléchir avec quelqu'un de neutre. On ne prend pas de décision seul. Cette interruption permet aussi à la famille, par exemple, de s'apaiser – car il y a parfois des tensions –, de prendre un peu de recul par rapport à ce qui vient d'être dit. Puis le délégué revient et fait une proposition de travail.

COLLABORATION ET TRANSPARENCE

C. L. - Le SAJ est souvent associé au placement, alors que dans les faits, l'éloignement est pensé comme dernier recours. Donc, lorsqu'un intervenant vient avec un enfant, nous lui demandons d'en informer la famille. L'informer, c'est déjà l'associer à notre travail, pour éviter la rupture. Oui, il y a des difficultés, mais ce n'est pas pour cela que l'on n'a plus confiance. Faire comprendre aux familles ce que l'on fait, mettre des mots sur la situation, cela permet d'apaiser beaucoup de tensions. Le parent peut alors expliquer ce qui se passe en famille. Nous sommes un service d'aide volontaire, mais les familles qui s'adressent à nous se sentent parfois contraintes par un service extérieur. Notre rôle est de les informer que nous travaillons en accord avec elles, en collaboration et dans la transparence, du début à la fin de la prise en charge.

M. D. - C'est vrai que l'image du SAJ, c'est que l'on « place » les enfants. Les familles ont du mal à nous percevoir comme un service d'aide avant d'avoir un premier contact et redoutent celui-ci. Elles ne font pas toujours la différence entre le service de police,

« Mettre des mots sur la situation permet d'apaiser beaucoup de tensions. »



Parquet Jeunesse, PMS, service de protection judiciaire, juge, etc. D'ailleurs, il y a un gros travail à faire pour expliquer qui on est. Ça reste flou. Le résultat, c'est que, pour beaucoup de familles, on est la première porte d'entrée, alors qu'il existe des services de première ligne dans leur environnement proche.

INTERPELLÉS DE DIFFÉRENTS CÔTÉS

C. L. - À Bruxelles, nous sommes souvent interpellés par les services de première ligne : directions d'écoles, PMS, hôpitaux, services de santé mentale, l'ONE, la police... Ou par une famille, un jeune. (Les dossiers « Parquet » sont gérés par les délégués en chef, qui dirigent les situations « Parquet » vers le service social). Il s'agit parfois de problèmes

simples, avec une orientation évidente vers des services de première ligne: quelqu'un veut faire vacciner son bébé, on l'oriente vers l'ONE, un autre a des problèmes financiers, on l'oriente vers le CPAS. Afin de s'assurer de l'adéquation de l'orientation, une reprise de contact est organisée avec les intéressés dans un délai de 15 jours maximum.

M. D. - À Mons, c'est différent: notre principal pourvoyeur de situations, c'est le Parquet Jeunesse, tous les jours, dès qu'un mineur est concerné. C'est pour cela que nous sommes un peu débordés.... Les motifs d'interpellation sont variés: cela peut concerner des conditions de vie précaires, des conflits liés aux séparations parentales conflictuelles, mais aussi des broutilles. Il n'y a pas de filtre. Ce matin, la police nous a amené une jeune fille de 16 ans, envoyée par le Parquet. Mais le policier sert juste de taxi: il ne nous donne aucune information. On part de zéro. On peut réorienter très vite toute une série de situations, mais quand il s'agit d'une situation plus complexe, nous avons un mois pour réfléchir à la mesure d'aide la plus adéquate.

UNE ÉVOLUTION VISIBLE

C. L. - Au SAJ de BXL, notre public provient de toutes les couches de la société. Mais, en général, les familles doivent faire face à un contexte de plus en plus compliqué. Avant, nous étions confrontés à des demandes plus «légères». Maintenant, ce sont souvent des situations d'urgence. Il y a de plus en plus de parents isolés socialement, plus de précarité et plus de personnes présentant des troubles psychiatriques. C'est difficile de maintenir les enfants en famille quand ils n'ont pas le minimum requis en soins, pas de repas quotidiens, etc. Il y a aussi des jeunes ados livrés à eux-mêmes, qui traînent dans les rues, parfois des parents toxicomanes... Il faut alors une réponse rapide, on ne peut pas attendre 15 jours. Ces situations sont de plus en plus fréquentes.

M. D. - Dans notre arrondissement judiciaire Mons-Borinage, la population a toujours été précaire, fragile, avec un fort taux de chômage. Mais la situation se dégrade. Il y a 15 ans, lorsqu'on évaluait une situation, il y avait généralement un ou deux problèmes clairement identifiables. Aujourd'hui, on est confronté à des familles «multi-problématiques»: difficultés financières, toxicomanie, problèmes psychiatriques... C'est difficile. Certains cas relèvent d'autres compétences que l'aide à la jeunesse. Une même famille peut faire appel au SAJ pour ses enfants tandis que la mère va chez le psychiatre pour dépression et le père est suivi par un médecin pour alcoolisme.

QUEL AVENIR ?

C. L. - À Bruxelles, nous disposons de nombreux services de première ligne. Nous les sollicitons énormément, et on arrive toujours à trouver des solutions. Donc, je reste optimiste: nous sommes entourés de personnes qui prennent le temps de réfléchir, qui ont envie d'avancer. Nous organisons par exemple des rencontres avec des services extérieurs. Dernièrement, nous avons rencontré une équipe qui travaille sur les assuétudes, ça nous aide à mieux aborder ces difficultés avec les

Qui sont-elles ?

« Je connaissais bien le SAJ avant d'y entrer, car nous collaborions régulièrement ».



Carina Lopez, 43 ans, est déléguée «permanence» au SAJ de Bruxelles depuis 2008. Educatrice spécialisée de formation, elle a d'abord travaillé en maison d'accueil, à l'institut Decroly (enseignement spécialisé). L'équipe compte neuf délégués de permanence.

« On est là pour aider les familles qui veulent l'être ».



Mélanie Dubuisson, 38 ans, est déléguée «permanence» au SAJ de Mons depuis 12 ans. Assistante sociale de formation, elle a été attirée par le secteur de l'Aide à la jeunesse dès ses études. L'équipe vient d'accueillir son sixième délégué de permanence.

familles. On évolue constamment. Oui, ce sera plus difficile, mais nous aurons les outils qui nous aideront, à continuer notre travail.

M. D. - Je ne suis pas rassurée: non seulement les moyens auxquels nous pouvons faire appel ne vont pas aller en s'accroissant mais les problèmes se complexifient.. Nous allons continuer à bricoler des solutions temporaires mais réalistes avec les familles, faute de pouvoir répondre aux besoins dans des délais respectables. Les services de première ligne font un boulot extraordinaire, les services d'aide spécialisée aussi, mais j'ai l'impression qu'on n'en vient jamais à bout. Par exemple si l'on veut apporter une aide éducative en famille pour lui apprendre à gérer les choses différemment, mais les délais d'attente sont tellement longs, alors que faire? D'autant que le SAJ arrive rarement au début des difficultés: elles sont en général vécues dans la famille depuis un certain temps. Et la situation peut se détériorer, au point qu'on doit en arriver à une solution d'hébergement en institution... □

« Il y a 15 ans, il y avait généralement un ou deux problèmes clairement identifiables. Aujourd'hui, on est confronté à des familles 'multi-problématiques'. »





Des jeunes à la main verte

REPÈRES

À l'IPPJ de Wauthier-Braine, des équipes éducatives et des jeunes motivés s'investissent dans la culture des fleurs, des fruits et des légumes : une mise en exergue de la valeur du travail de la terre au sein d'une institution qui bouge et s'investit dans une activité haute en couleurs.

C'est au cours des années 70-80 qu'ont démarré les activités d'horticulture au sein de l'IPPJ de Wauthier-Braine, en tant que projet pédagogique de formation professionnelle des jeunes au même titre que d'autres formations qui leur étaient proposées. « Il y a environ 25 ans, explique le directeur Didier Delbart, une asbl – dénommée L'Atout – a été constituée dans le cadre de ce projet horticulture, afin de pouvoir mettre en vente les produits issus de la culture sur des marchés ou lors de nos journées portes ouvertes. Les rentrées financières profitent à l'ensemble des jeunes placés puisqu'elles permettent d'investir dans l'achat de matériel ludique et éducatif ou dans des activités telles que la location de gîtes pour réaliser des camps. Il s'agit d'un projet hautement représentatif de notre institution et nous tenons à le valoriser parce qu'il fournit un excellent contexte au développement des compétences des jeunes. Il permet à une majorité d'entre eux de se rendre compte d'un peu plus près des réalités concrètes

« Ce projet fournit un excellent contexte au développement des compétences des jeunes. »

1. Les Institutions publiques de Protection de la Jeunesse accueillent les jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions, âgés de 12 ans et plus et confiés par le Tribunal de la Jeunesse, en vue de leur éducation et de leur réinsertion sociale.

du travail ainsi que des nécessités de suivi et de sérieux à assurer aussi bien dans la culture que face aux clients. »

ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE

Dès le mois de février, confrontés aux exigences des plantes, les jeunes s'arment de patience pour semer, repiquer, arroser, nourrir et soigner plus de 30.000 plantes et 60 variétés de fleurs, sous la supervision des responsables d'atelier et des éducateurs investis dans le projet. Début mai, le week-end portes ouvertes de l'IPPJ inaugure la période de vente. Au cours de ces deux jours, les jeunes s'affairent à présenter fleurs, plants de légumes ou confitures aux visiteurs en fournissant toutes les explications nécessaires à leur conservation ou à leur culture. Dès l'été, les serres accueillent tomates, poivrons, aubergines, courgettes... dont la récolte sera proposée à la vente au personnel de l'IPPJ ou sur des marchés. Chaque mercredi en effet, un groupe de jeunes accompagnés par des membres de l'équipe s'installe sur



Le spectacle offert par le travail des jeunes est un régal pour les yeux.

la place de Braine-le-Château pour vendre la production du potager et des serres, ainsi que des confitures et jus de pommes qui sont un véritable plaisir pour les papilles. Ils sont présents plus ponctuellement à la foire aux jardins d'Enghien ou sur divers marchés artisanaux de la région. Mi-septembre commence la cueillette des pommes du verger, qui seront transformées en jus dans le pressoir de l'institution.



Un environnement propice

Située dans la campagne brabançonne, l'IPPJ de Wauthier-Braine est celle qui accueille le plus de prises en charge au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 52 adolescents hébergés sur son site, 42 en régime ouvert et 10 en régime fermé. 44 jeunes sont également suivis, après leur placement, par une équipe d'éducateurs spécialisés. L'institution emploie 170 personnes, qui assurent un travail jour et nuit tous les jours de l'année, l'équipe éducative représentant environ la moitié du personnel. L'IPPJ se compose de pavillons de vie et de travail construits sur un parc de 33 hectares, qui abrite aussi des terrains de sport, les serres, le potager, un grand verger de pommiers, des groseillers et, depuis peu, un petit verger composé de divers arbres fruitiers et de quelques vignes.

Vente de la production au marché hebdomadaire de Braine-le-Château.

« Les jeunes s'arment de patience pour semer, repiquer, arroser, nourrir et soigner plus de 30.000 plantes et 60 variétés de fleurs. »

SE SENTIR UTILE

« Je suis allé vendre des fleurs et des légumes sur le petit marché de Braine-le-Château, raconte Allan, qui a participé à la réalisation d'un potager. J'avais fait les semis. Les graines sont devenues des légumes. Nous sommes allés les vendre pour récolter des fonds et pouvoir acheter des outils, un arrosoir... J'ai aussi aidé une dame à amener ses fleurs à sa voiture. Je me suis senti utile, je n'étais plus un jeune d'IPPJ. J'aime l'horticulture, c'est pour ça que je me suis beaucoup investi dans ce projet. J'ai même eu l'honneur d'être responsable du potager. J'ai le sentiment, quand je fais de l'horticulture, que ça me permet de m'échapper un peu de la pression que je vis au quotidien. » Les jeunes participent également, en y plantant les fleurs produites à l'IPPJ, à l'embellissement des voiries de certaines communes, dont Ittre et Sohier, l'un des plus beaux villages de Wallonie qui a déjà reçu le 1er prix du village fleuri en province de Luxembourg.

OUTILS D'INSERTION

Pour Didier Delbart, « cette activité permet de stimuler une image



différente des adolescents auprès du public. Ils se montrent capables d'entretenir une relation positive avec leur entourage. Mais, surtout, elle les pousse à changer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Ils déploient des compétences réelles, font preuve d'intérêt pour le travail bien fait et sont engagés avec enthousiasme dans un processus de type professionnel qui pourra – à terme – les (re)conduire à la formation ou à l'emploi. » Parallèlement au

projet horticulture, d'autres modules d'insertion sont mis en place avec les jeunes : accompagnement de personnes souffrant d'un handicap physique aux 20 km de Bruxelles et aux jeux Special Olympics ou encore, avec l'asbl Opération Thermos, distribution de repas en hiver à des personnes en difficulté. Là encore, les adolescents ont l'occasion de démontrer la réalité de leur volonté d'adhésion sociale et de solidarité. □

Embellissement des voiries de la commune de Sohier.

Refinancement de l'Aide à la jeunesse

(lire article en p 3)

Refinancement =

11,3 millions €



dont

8,5 secteur subventionné
et 2,8 secteur public



Augmentation des prises en charge par an :



150

prises en charge dédiées
aux « enfants hospitalisés »
en CAU.



56

prises en charge en
CAU (6-18 ans).



80

prises en charge
en SPFU.



15

prises en charge AJ /
Santé mentale en CAS



120

prises en charge
en SAIE.

Soit en création
d'emplois :



60

dans les services
publics (SAJ, SPJ,
IPPJ, SAMIO et API)



230

dans les services
agréés dont les AMO

Soit en création de nouveaux services :

2 CAU

Centres d'accueil d'urgence
pour enfants hospitalisés
(0-6 ans) sans motif médical.



soit
16
places

dans les nouveaux CAU

1 CAU

Centre d'accueil
d'urgence (6-18 ans).



soit
7
places

dans le nouveau CAU

2 SPFU

Services de placement en familles
d'accueil d'urgence dédiés à
la problématique des enfants
hospitalisés.



soit
10
places

dans les nouveaux SPFU

1 CAS

Centre d'accueil spécialisé
pour les jeunes souffrant de
problématiques multiples (danger,
santé mentale, handicap).



soit
15
places

dans le nouveau CAS

+

100

places supplémentaires
en SAAE